

Attribution de temps

M. Milliken: J'ai dit présumé congé. Je sais que le ministre d'État chargé de la Privatisation travaille comme un forcené quand il n'est pas dans cette enceinte. Mais il demeure que le Parlement aurait pu être rappelé. Nous aurions pu revenir pour régler cette question. Mais le gouvernement a préféré ne pas tenir compte des faits et attendre le retour des parlementaires pour aborder le sujet et, après deux ou trois jours de débat, imposer le bâillon et empêcher d'en discuter plus longuement, car il est fort embarrassé par la teneur du projet de loi.

Le débat a eu lieu les 11, 17 et 18 octobre et enfin le 20 novembre. Mais voyons ce qu'il en a été au juste. On a l'impression que quatre jours pour l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi, c'est beaucoup. Voyons comment les choses se sont passées d'un jour à l'autre. Le 11 octobre était un mercredi, le 18 octobre aussi. Ce sont les journées les plus courtes pour discuter des initiatives ministérielles au Parlement. Pourtant, on en a discuté au cours de ces deux jours-là sur les quatre que le gouvernement soutient avoir consacrés au projet de loi.

Ensuite, le 17 octobre, un mardi, le débat s'est déroulé normalement, et le 20 novembre, on imposait la clôture. Nous avons donc siégé tard dans la soirée pour examiner cette mesure en raison de la motion de clôture. Nous avons siégé jusqu'à 23 h 30. Nous aurions pu continuer jusqu'à 1 heure du matin. Si le ministre avait assisté au débat en vue d'y prendre part, nous l'aurions peut-être fait.

Le fait est que le débat a pris fin ce soir-là sans que le ministre n'y ait participé, que je me souviens. J'aurais souhaité entendre son discours. Mais peut-être qu'il prendra la parole demain. Il demeure que le débat a été interrompu par la clôture le 20 novembre et que la question a alors été renvoyée au comité qui nous en a ensuite fait rapport.

Quand en a-t-on débattu à l'étape du rapport? Si j'ai bonne mémoire il y a eu environ sept amendements proposés à l'étape du rapport et il y a eu une heure de discussion le vendredi matin, de 11 heures à midi, puis le ministre de la Justice s'est amené à la Chambre et avec sa brutalité habituelle nous a collé à la figure une petite motion d'attribution de temps.

Or le ministre de la Justice était ici ce matin pour présenter sa motion avec un de ces discours cavaliers dont il raffole, et qu'il utilise pour charmer la population de sa circonscription, mais qui est sans effet pour l'opposition ou quiconque a une conception sérieuse de la responsabilité du gouvernement au Parlement.

Le gouvernement a pour responsabilité de rendre compte à la Chambre et pourtant cette bande-là. . . Je vois le ministre qui détaille par la porte. Le gouvernement a le devoir de venir nous dire à la Chambre ce qui se passe, de rendre des comptes et d'exercer ses responsabilités, mais non, il dit qu'il ne veut pas étudier le projet de loi, qu'il va clore le débat tout simplement dès qu'il en aura la possibilité.

Après une heure à l'étape du rapport, le gouvernement vient nous proposer une motion d'attribution de temps. C'est une honte. C'est une véritable honte. Il dit que nous aurons un jour de plus.

Devinez ce qui va se passer, madame la Présidente. Un jour pour l'étape du rapport, ce sera mardi, une journée entière; puis un jour pour la troisième lecture, ce sera mercredi, encore une journée courte, probablement deux heures et demie de débat au maximum à la troisième lecture sur ce projet de loi. Voilà ce que le gouvernement appelle une journée complète de débat. Voilà ce que le gouvernement appelle une conduite responsable vis-à-vis du Parlement. Voilà ce que le gouvernement appelle l'esprit de la réforme parlementaire.

Je vois que le ministre de la Justice revient. Il devrait venir siéger ici et nous donner son point de vue au sujet de la motion au lieu de ce discours cavalier qu'il nous a servi ce matin avec ses sourires suffisants et ses ricanelements, de ce discours qui faisait bon marché du droit des parlementaires de discuter une question d'une telle importance. Ce projet de loi est un des principaux à découler du budget qu'on nous a présenté, le budget de la fuite que le ministre des Finances a étalé sur les écrans de télévision avant de pouvoir le présenter ici à la Chambre, le printemps dernier.

Ce projet de loi, comme tout le monde le sait, c'est celui de la récupération fiscale des pensions. Pas une autre catégorie de citoyens n'est l'objet de la discrimination qui s'exerce contre les personnes âgées. C'est le ministre de la Justice, qui devrait bien être le dernier à faire une chose pareille, c'est le représentant de la souveraine en sa qualité de source de toute justice au Canada qui est en train de nous imposer ainsi la clôture. Ce projet de loi a été conçu pour être injuste, pour faire de la discrimination et pour faire tout ce qu'un projet de loi devrait éviter de faire. C'est le ministre de la Justice qui défend cette injustice envers les personnes âgées du pays. Pas une autre catégorie de citoyens n'est imposée à 100 p. 100 sur ses revenus ou une partie de ses revenus, pourtant c'est ce que le projet de loi est en train de faire aux personnes âgées du Canada.